



Formulaire d'inscription aux cours collectifs d'Italien
Niveau " d é b u t a n t "
Cursus 2009 - 2010

Je soussigné (e) Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nom.....Prénom

Né (e) le.....à.....Nationalité.....

Adresse.....

Tél. pers.E-mail :.....

Statut professionnel :

- Salarié du privé / Fonction publique / Profession libérale / Travailleur indépendant
 Demandeur d'emploi retraité étudiant autres :

Coordonnées de ma Société.....

.....

.....Tél. professionnel.....

Demande mon inscription aux cours en journée

A1
(Elémentaire 1)
58 heures
12h-14h
lundi

A1
(Elémentaire 1)
58 heures
14h-17h
vendredi

A1
(Elémentaire 1)
58 heures
09h-11h
samedi

Je ne suis disponible à aucun des créneaux horaires indiqués. Je souhaiterais qu'on me propose les horaires suivants :

.....
.....
.....

Demande mon inscription aux cours en soirée (18h30-20h30)

A1
(Elémentaire 1)
58 heures
18h30-20h30
lundi

A1
(Elémentaire 1)
58 heures
18h30-20h30
jeudi

Je ne suis disponible à aucun des créneaux horaires indiqués. Je souhaiterais qu'on me propose les horaires suivants :

.....
.....
.....

Toute inscription à nos formations est validée à réception du présent document signé et accompagné du règlement prévu dans les dispositions financières énoncées à l'article VII du contrat de formation ci-après.



formation

CONTRAT DE FORMATION

Articles L 6353-3 à L 6353-7 du Code du Travail

Le présent contrat de formation ne s'applique pas aux formations financées par l'entreprise ou organismes tiers, une convention de formation doit dans ce cas être établie par nos soins avec votre entreprise.

Contactez Alia Frezzotti pour tout renseignement au 04 72 00 32 47

Toute inscription à nos formations à titre particulier implique l'acceptation pleine et entière du contrat suivant selon les articles L6353-3 et suivants du code du travail:

Article I Objet

Le Centre de Formation s'engage à organiser l'action de formation choisie par le stagiaire sur le présent formulaire (sous réserve des places disponibles et d'un nombre suffisant de participants)

Article II Caractéristiques de la formation

- Nature : action d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances
- Durée : 58 heures
- Programme : consultable au Centre ou fourni sur demande
- Objet : acquisition ou perfectionnement de l'italien pour tout public désirant maintenir son savoir ou perfectionner ses connaissances en langue italienne.
- Effectifs : entre 5 et 15 personnes

Article III Niveau de connaissances préalables nécessaires

Pour les cours non débutants, le niveau du stagiaire fera l'objet d'une évaluation écrite et orale par un formateur du Centre de Formation.

Article IV Organisation de la formation

- Modalités de déroulement : La formation aura lieu d'octobre/novembre 2009 à juin 2010.
- Horaires : selon le module choisi par le stagiaire au recto
- Lieu : Dans les locaux du Centre de formation de la Chambre de Commerce Italienne de Lyon, en Presqu'île. L'adresse sera précisée dans le courrier de confirmation.
- Moyens pédagogiques et techniques : tout support destiné à l'apprentissage de l'italien.
- Modalités de contrôle des connaissances : test d'évaluation
- Modalités de sanction de la formation ; à l'issue de la formation, sera délivrée une attestation du niveau acquis conforme au cadre européen de référence.

Article V Les formateurs

Formation dispensée par un personnel qualifié et diplômé pour l'enseignement de l'italien à un public francophone.

Article VI Délai de rétractation

A compter de la date de signature, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe le Centre de Formation de la Chambre de Commerce Italienne de Lyon par lettre recommandée avec avis de réception.

Dans ce délai, aucun règlement ne sera encaissé.

A l'expiration de ce délai, le stagiaire aura l'obligation de payer 30% du prix initialement convenu à titre d'acompte. Si par la suite le stagiaire souhaite annuler sa formation, il devra le faire selon les termes et conditions énoncés à l'article VIII des présentes.

Article VII Dispositions financières

Le prix de la formation est fixé à :

- 435 € nets de taxes
- + 35 € nets de taxes de forfait matériel pédagogique pour chaque stagiaire

(prestations exonérées de TVA en application de l'article 261-4-4a du Code général des impôts)

- Le stagiaire s'engage à verser à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours un acompte égal à 30 % du prix de la formation (soit 130€) +35 € de forfait matériel pédagogique.

- Le solde (soit 305 €) est payable de la manière suivante : échelonnement en novembre janvier et mars.

- Les chèques sont à libeller à l'ordre du Centre de Formation de la Chambre de Commerce Italienne de Lyon.

Article VIII Non réalisation, Interruption de stage

Si le nombre de participants n'est pas suffisant, le Centre de Formation de la Chambre de Commerce Italienne se réserve le droit d'annuler une formation. Dans ce cas, il sera proposé au stagiaire d'effectuer sa formation à une autre date ou de lui rembourser intégralement les sommes déjà versées.

De même, si le stagiaire s'inscrit à un cours ayant déjà atteint le nombre maximum de participants, il lui sera proposé un autre créneau horaire ou un remboursement intégral.

Toute demande d'annulation et de remboursement pour un autre motif que la non réalisation de la formation par le Centre de Formation doit se faire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de 15 jours minimum avant la date de début des cours.

Si la demande d'annulation intervient moins de 15 jours avant la date de début des cours, la somme versée à titre d'acompte sera conservée par le Centre de formation à titre d'indemnité et ne sera donc pas remboursée au stagiaire.

En cas d'abandon par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le stagiaire ne sera en aucun cas remboursé.

Un stagiaire pourra rompre le présent contrat en cas de force majeure dûment reconnue, la charge de la preuve lui incombant. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur.

Article IX Litiges

Tout litige ou contestation relatif aux présentes sera de la compétence des tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Lyon seront seuls compétents pour régler le litige.

Si la formation devait être prise en charge par votre employeur, le présent contrat ne serait plus applicable.

A Le

Le stagiaire,
(nom et prénom du signataire)

Le Centre de Formation de
la Chambre de Commerce
Italienne de Lyon
Mirco Iadarola, Gérant